



Observatoire  
québécois  
des inégalités



# Contrer la crise du coût de la vie pour réduire les inégalités

Février 2026

Mémoire présenté au ministre des  
Finances du Québec dans le cadre des  
consultations prébudgétaires 2026-2027

Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire québécois des inégalités. La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

#### **Pour citer ce document**

Observatoire québécois des inégalités.  
*Contrer la crise du coût de la vie pour réduire les inégalités*. Montréal, 2026.

#### **Mise en page**

Estelle Villemin, responsables des productions graphiques et numériques

#### **Photographie page de couverture**

Greta Hoffman, Pexels

#### **ISBN**

978-2-925552-18-5



## **À propos de l'Observatoire québécois des inégalités**

L'Observatoire québécois des inégalités produit, mobilise et démocratise des connaissances sur différentes formes d'inégalités au Québec afin d'éclairer la prise de décision et sensibiliser un large public à l'état des inégalités, à leurs causes et à leurs conséquences ainsi qu'aux solutions possibles. L'Observatoire québécois des inégalités est un organisme de bienfaisance enregistré. Il a vu le jour en 2019.

Son équipe de recherche multidisciplinaire a réalisé une quarantaine de projets de recherche et d'accompagnement professionnel portant sur les inégalités économiques, les inégalités de santé et en éducation, celles concernant les besoins essentiels et celles en lien avec les changements climatiques. L'équipe de recherche de l'Observatoire applique une démarche scientifique rigoureuse, qui fait place au dialogue entre les savoirs scientifiques, pratiques et expérientiels. Elle est accompagnée par un conseil scientifique misant sur des expertises diversifiées et par une équipe de communication dédiée au rayonnement des connaissances sur les inégalités.

# Introduction

La période suivant l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été marquée par une importante hausse du coût de la vie au Québec. L'indice des prix à la consommation (IPC), qui mesure la variation des prix des biens et services consommés par les ménages, a augmenté de 21,1% en cinq ans. Cette hausse a été encore plus prononcée pour l'alimentation (+27,5%) et le logement (+30,3%), deux postes de dépenses qui occupent une place particulièrement importante dans le budget des ménages à faible revenu.

Dans le présent mémoire, l'Observatoire québécois des inégalités met l'accent sur trois pistes concrètes pour réduire les inégalités socio-économiques qui sont accentuées par la hausse du coût de la vie :

- 1. Réduire le déficit de couverture des besoins de base** par le biais d'une bonification du crédit d'impôt pour solidarité.
- 2. Limiter la concentration de la richesse** par une inclusion complète du gain en capital assortie d'une exemption à vie de 1 million de dollars.
- 3. Réduire les inégalités sociales de santé** en investissant dans le virage préventif en santé.

Les pistes présentées dans ce mémoire s'inscrivent dans la continuité de celles avancées lors des consultations prébudgétaires 2025-2026, dans le mémoire intitulé « Réduire les inégalités : un choix payant<sup>1</sup> ». L'Observatoire réitère d'ailleurs les orientations alors mises de l'avant, notamment la nécessité de renforcer le filet social québécois et de garantir la qualité ainsi que l'accessibilité des services publics.

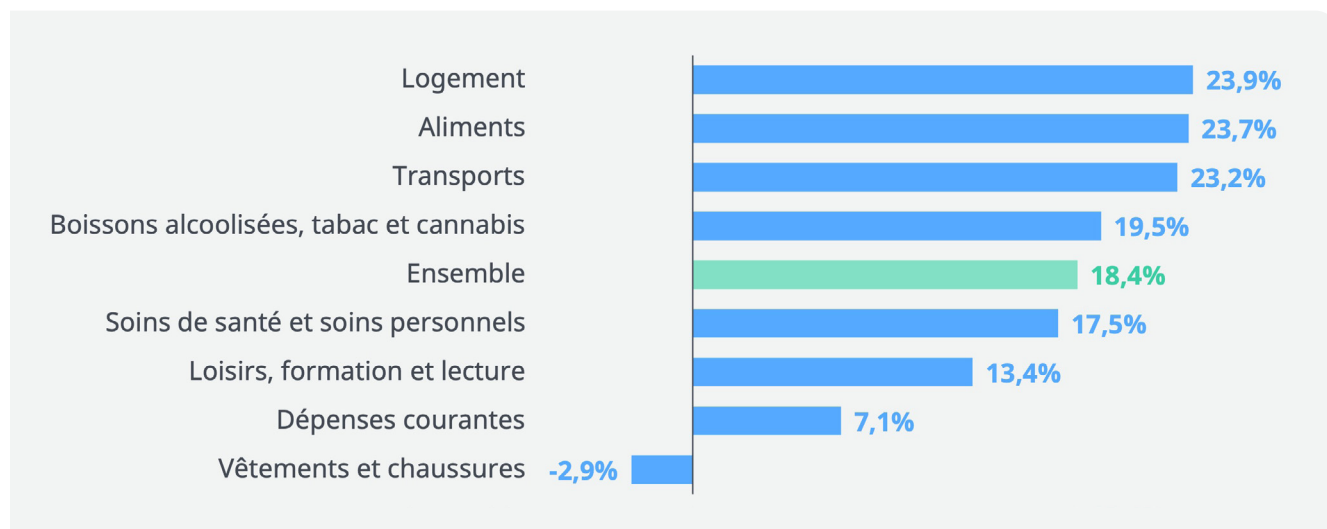
Par ailleurs, le contexte actuel appelle l'exploration de nouvelles pistes de réflexion. Plutôt que de reprendre l'ensemble des propositions formulées dans ses mémoires antérieurs, l'Observatoire privilégie ici un approfondissement de certaines d'entre elles et invite les lecteurs à se référer aux documents précédents pour une présentation globale des orientations formulées.

# 1 Réduire le déficit de couverture des besoins de base par le biais d'une bonification du crédit d'impôt pour solidarité

En 2022, l'IPC a affiché sa plus forte augmentation au Québec depuis 1982, enregistrant une croissance de 6,7 % par rapport à 2021. À la suite de hausses répétées du taux directeur par la Banque du Canada, l'inflation est passée sous la barre des 3 % à partir de 2024, mais la hausse du prix des logements est demeurée élevée.

L'effet cumulé de la hausse des prix est particulièrement saisissant : une augmentation de 18,4 % en quatre ans<sup>a</sup>, avec des augmentations encore plus marquées pour le logement (+ 23,9 %) et pour l'alimentation (+ 23,7 %).

**FIGURE 1.** Variation de l'IPC par composante entre 2020 et 2024, Québec



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le Tableau 18-10-0005-01 de Statistique Canada.

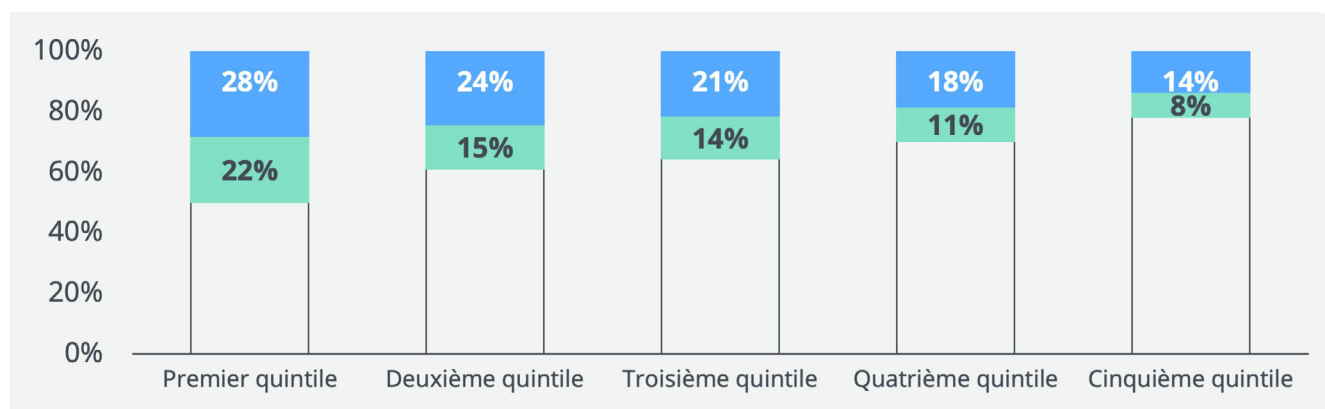
<sup>a</sup>. La hausse sur cinq ans (2020 à 2025) est de 21,1 %. Comme les données sur le revenu disponible des ménages québécois pour l'année 2025 ne sont pas encore disponibles, la période d'analyse a été restreinte à 2024. On parle donc d'une hausse de 18,4 % sur quatre ans (2020 à 2024).

## Une hausse du coût de la vie qui touche davantage les ménages à faible revenu

Le logement et l'alimentation, qui ont affiché les plus fortes hausses de prix, sont précisément les postes budgétaires qui occupent la plus grande part des dépenses des familles à faible revenu.

En effet, les ménages appartenant au quintile inférieur de la distribution des revenus — soit les 20 % les plus pauvres de la population — consacrent la moitié (50 %) de leurs dépenses de consommation au logement et à l'alimentation, alors que les ménages du quintile supérieur — les 20 % les plus riches — n'y allouent que 22 %, soit deux fois moins. Les ménages à faible revenu subissent donc un effet disproportionné de la hausse du coût de la vie.

**FIGURE 2.** Part des dépenses de consommation consacrée à l'alimentation et au logement, Québec, 2023



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le Tableau 11-10-0223-01 tiré de l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada.

## Une hausse du revenu disponible qui n'a pas profité à tout le monde

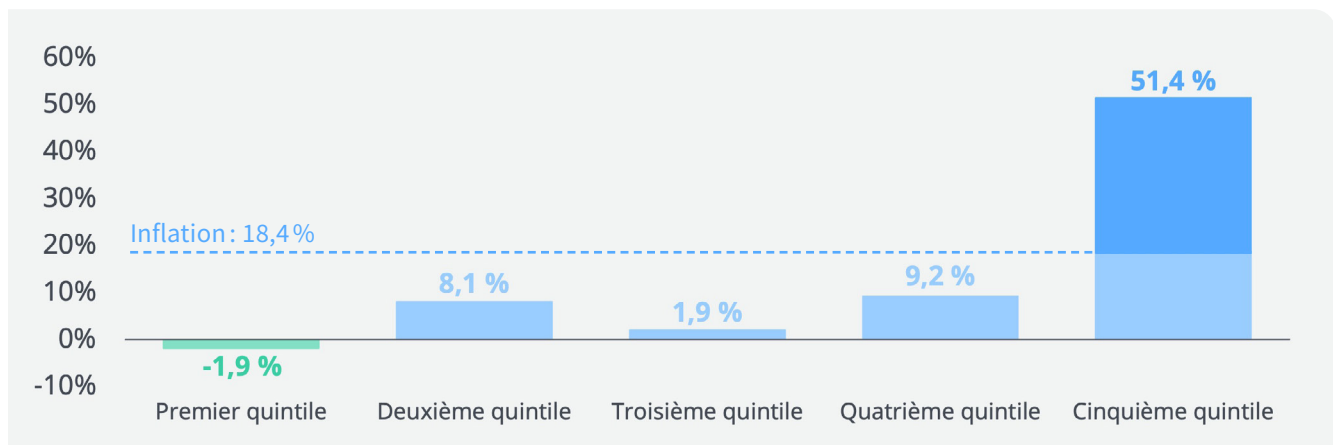
Cette hausse du coût de la vie a été compensée, pour certains ménages, par une augmentation du revenu disponible. En effet, entre 2020 et 2024, le revenu disponible des ménages québécois a progressé de 22,9 %, une croissance légèrement supérieure à celle de l'IPC (+ 18,4 %) pour la même période.

Toutefois, cette amélioration n'a pas profité à toutes et tous. Seuls les ménages faisant partie du cinquième quintile de revenu ont connu une hausse du revenu disponible moyen supérieure à l'inflation entre 2020 et 2024.

La hausse du revenu disponible moyen des ménages du cinquième quintile de revenu, soit les 20 % les plus riches, a été particulièrement prononcée : entre 2020 et 2024, il a augmenté de 51,4 %, soit 33 points de pourcentage de plus que l’inflation (18,4 %), ce qui se traduit par un gain substantiel de pouvoir d’achat pour ce groupe.

À l’inverse, le revenu disponible moyen des ménages du premier quintile de revenu a diminué de 1,9 % entre 2020 et 2024, se traduisant par une perte de pouvoir d’achat de 20,3 %.

**FIGURE 3.** Variation du revenu disponible moyen par quintile de revenu, Québec, 2024 par rapport à 2020.



*Note : Ces données reposent sur des quintiles de revenu établis à l'échelle canadienne plutôt qu'à l'échelle provinciale.*

*Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le Tableau 36-10-0588-01 tiré des comptes économiques répartis pour le secteur des ménages de Statistique Canada.*

### **Différente période, même constat**

L’analyse ci-haut prend comme point de départ l’année 2020, qui correspond au début de l’état d’urgence sanitaire lié à la COVID-19. Cette année est particulière, car le revenu disponible des ménages à revenu faible et modeste a été bonifié par différentes mesures de soutien au revenu (ex. : prestation canadienne d’urgence et prestation canadienne de la relance économique).

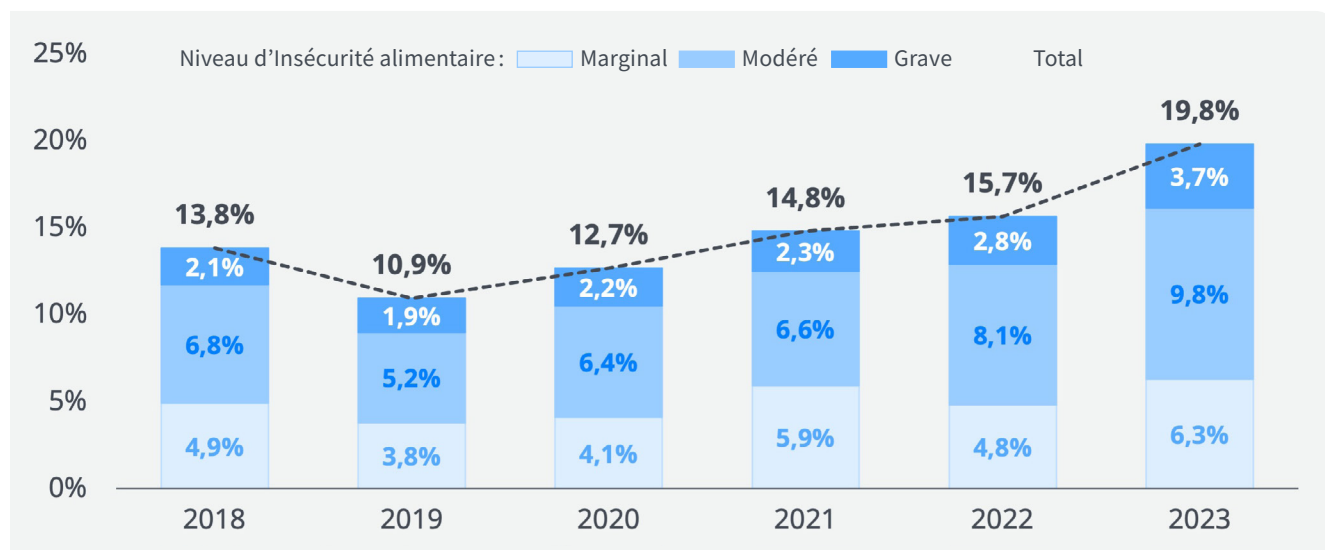
En débutant la période d’analyse à 2018, le constat demeure toutefois le même : la hausse du revenu disponible a principalement bénéficié aux ménages du cinquième quintile de revenu (+ 42,3 % entre 2018 et 2024), alors que les ménages des autres quintiles ont affiché une hausse plus modeste, allant de 16,7 % (troisième quintile) à 28,9 % (premier quintile).

## Résultat : hausse de l'insécurité alimentaire et du déficit de couverture des besoins de base

La forte hausse du coût de la vie a notamment entraîné une augmentation marquée de l'insécurité alimentaire au Québec. Le taux d'insécurité alimentaire est passé de 10,9% en 2019 à 19,8% en 2023, soit une hausse de 81,7% en quatre ans.

En 2023, près de 1 723 000 personnes vivaient en situation d'insécurité alimentaire, dont environ 300 000 en insécurité sévère, caractérisée par une réduction importante de l'apport alimentaire et de graves perturbations des habitudes alimentaires.

**FIGURE 4.** Taux d'insécurité alimentaire, Québec, 2018-2023



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le Tableau 13-10-0835-01 tiré de l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

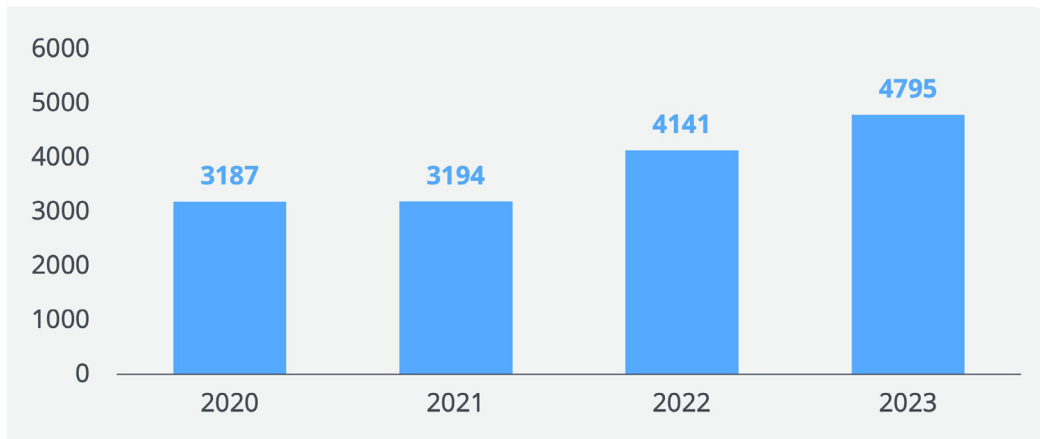
Autre conséquence de la hausse du coût de la vie : le déficit de couverture des besoins de base augmente.

Le **déficit de couverture des besoins de base** correspond à la différence entre le revenu disponible d'un ménage et le revenu nécessaire pour couvrir le coût d'un panier de consommation de base (MPC). Autrement dit, c'est le montant qui manque pour atteindre le minimum nécessaire.

Au Québec, 662 000 personnes vivaient avec un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins de base en 2023, soit 7,6% de la population. Statistique Canada calcule que le déficit de couverture des besoins de base, agrégé à l'échelle du Québec, atteignait 4,8 milliards de dollars en 2023.

Ce coût est assumé par les personnes à faible revenu, qui en subissent les conséquences à travers une qualité de vie réduite, ce qui affecte leur santé physique et mentale.


**FIGURE 5.** Déficit de couverture des besoins de base selon la MPC (en millions de dollars), Québec, 2020-2023



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur le Tableau 11-10-0103-01 de Statistique Canada, tiré de l'Enquête canadienne sur le revenu.

## Bonifier le crédit d'impôt pour solidarité

Afin de soutenir les ménages à revenu faible et modeste qui ont subi un effet disproportionné de la hausse du coût de la vie, le gouvernement pourrait privilégier une bonification substantielle du crédit d'impôt pour solidarité.

 Le **crédit d'impôt pour solidarité** est un crédit d'impôt remboursable, c'est-à-dire qu'il bénéficie également aux personnes n'ayant pas un revenu suffisant pour payer de l'impôt. Il vise à compenser en partie les coûts de la taxe de vente du Québec (TVQ), le coût du logement et le coût de la vie plus élevé dans les villages nordiques. Ce crédit non imposable est indexé annuellement. Les versements sont mensuels, trimestriels ou annuel tout dépendant du montant à verser<sup>2</sup>.

Le montant du crédit varie en fonction de trois composantes principales et d'un seuil de réduction en fonction du revenu familial. De juillet 2026 à juillet 2027 :

- **Composante relative à la TVQ** : montant de base de 363 \$, doublé pour conjoint ou conjointe ou majoré de 172 \$ pour une personne vivant seule.

- **Composante relative au logement** : montant de base de 746 \$ pour les personnes seules ou les familles monoparentales, de 906 \$ pour un couple, également de 906 \$ pour un propriétaire ou des locataires multiples, le tout augmenté de 158 \$ par enfant.
- **Composante relative aux villages nordiques** : montant de base de 2 134 \$, doublé pour conjoint ou conjointe augmenté de 461 \$ par enfant.
- **Seuil de réduction** : le montant total est diminuée au-delà d'un revenu familial net indexé de 43 195 \$ (taux de réduction de 3 % lorsque le crédit ne concerne qu'une composante ou de 6 % lorsqu'il compte deux ou trois composantes)<sup>3</sup>.

Le nombre de bénéficiaires se chiffrait à 2 831 328 ménages en 2022 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles) et le coût de la mesure était estimé à 2 milliards de dollars en 2025<sup>4</sup>.

Selon une analyse de l'Observatoire, en augmentant le revenu disponible des personnes à faible revenu, le crédit d'impôt pour solidarité avait permis à près de 70 000 personnes de quitter la classe défavorisée pour rejoindre la classe moyenne en 2018<sup>5</sup>.

## Une réduction marquée de la pauvreté au Québec

Plusieurs scénarios de bonification du crédit d'impôt pour solidarité peuvent être envisagés. Toutefois, pour réduire de façon significative le déficit de couverture des besoins de base, ces mesures doivent cibler en priorité les ménages dont le revenu est inférieur à la mesure du panier de consommation (49 244 \$ à Montréal en 2024 pour une famille de quatre et 24 622 \$ pour une personne seule).

À titre illustratif, tripler les montants des composantes relatives à la TVQ et au logement pour les personnes dont le revenu familial se trouve sous le seuil de la MPC (environ 25 000 \$) permettrait d'augmenter le revenu de 2,6 millions de personnes de 1 402 \$ en moyenne et de réduire de 135 000 le nombre de personnes vivant dans une famille sous ce seuil en 2026, selon une estimation réalisée à partir de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada (version 30.3).

**FIGURE 6.** Bénéficiaires de la bonification du crédit d'impôt pour solidarité selon la fourchette de revenu total de la famille, 2026

	Personnes dont le crédit serait bonifié		Gain moyen
	(Nombre)	(Proportion)	
Moins de 10 000 \$	70 100	100,0%	2 004 \$
10 000 \$ à 20 000 \$	136 500	87,8%	1 900 \$
20 000 \$ à 30 000 \$	405 300	94,1%	2 042 \$
30 000 \$ à 40 000 \$	405 100	86,0%	1 851 \$
40 000 \$ à 50 000 \$	291 500	63,5%	1 275 \$
50 000 \$ à 60 000 \$	283 900	57,0%	942 \$
60 000 \$ à 70 000 \$	246 700	45,6%	867 \$
70 000 \$ à 80 000 \$	150 700	28,9%	1 005 \$
80 000 \$ à 90 000 \$	88 300	17,9%	1 354 \$
90 000 \$ à 100 000 \$	68 100	14,3%	1 401 \$
<b>Toute la population</b>	<b>2 586 900</b>	<b>28,3%</b>	<b>1 402 \$</b>

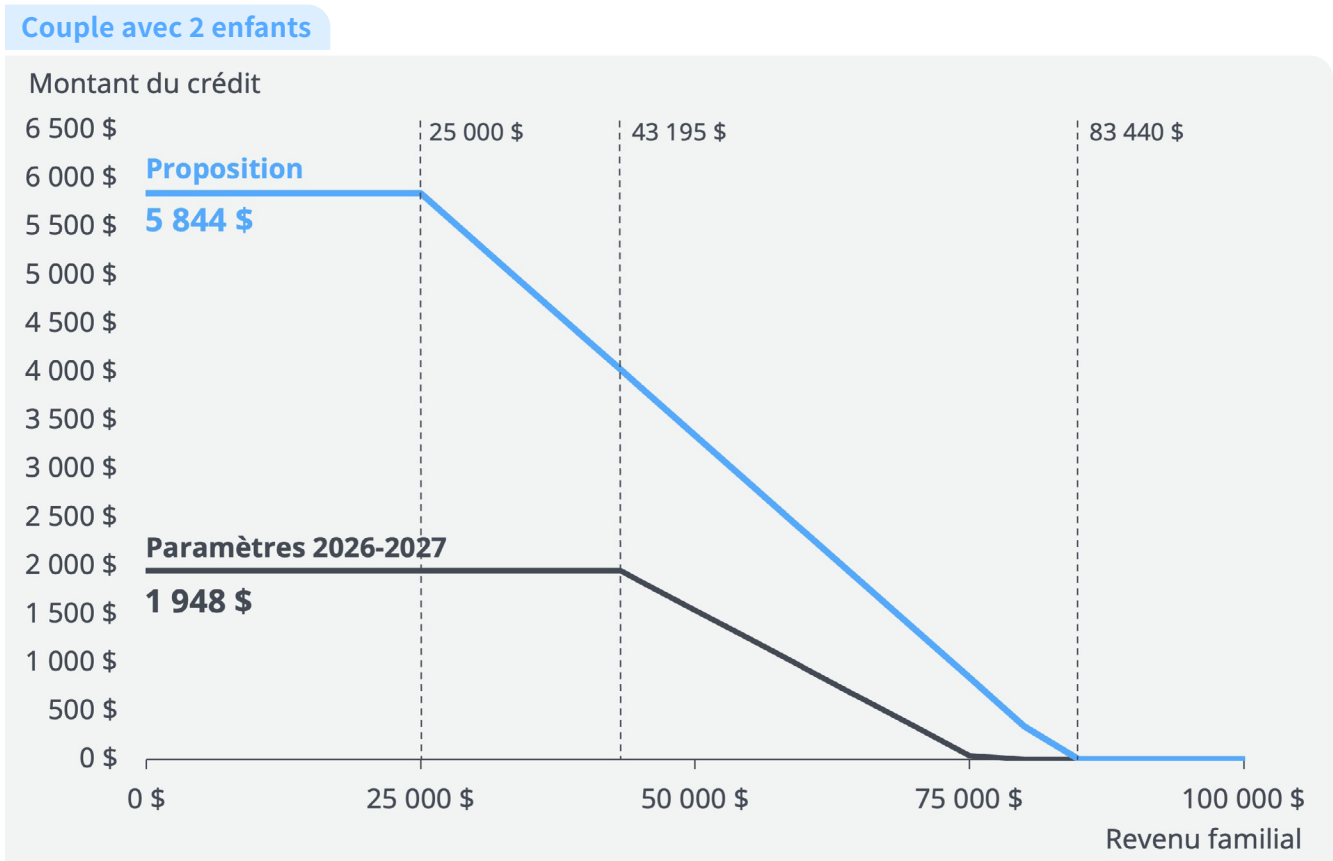
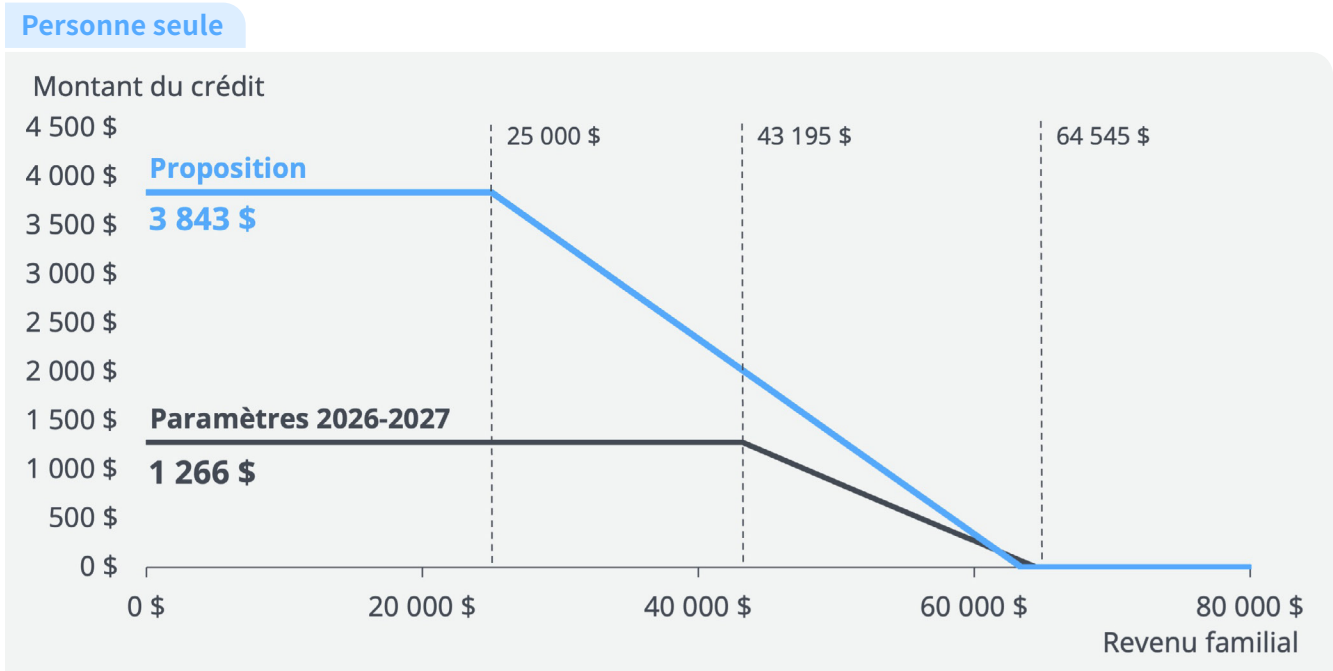
Source: Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités à partir de la BD/MSPS, Version 30.3.

Une telle bonification entraînerait des dépenses additionnelles de 3,7 milliards de dollars en 2026, soit environ 2,4% du budget du Québec. **Une abondante littérature sur le faible revenu en tant que déterminant social de la santé suggère que ce type de bonification pourrait générer des économies importantes en matière de santé et de services sociaux<sup>6</sup>.**

Il convient de rappeler que le gouvernement dispose de plusieurs autres leviers pour améliorer le revenu des ménages à revenu modeste, notamment les programmes d'assistance sociale, le salaire minimum, l'Allocation famille et le Régime des rentes du Québec.

Toutefois, en raison de son caractère remboursable et non imposable, le crédit d'impôt pour solidarité constitue un levier particulièrement efficace, puisqu'il permet d'agir sur le revenu de groupes variés au sein de la population, incluant les personnes prestataires de l'assistance sociale, les personnes retraitées et les travailleurs à faible revenu.

**FIGURE 7.** Illustration de la proposition selon certains profils types de famille, pour la période de juillet 2026 à juin 2027



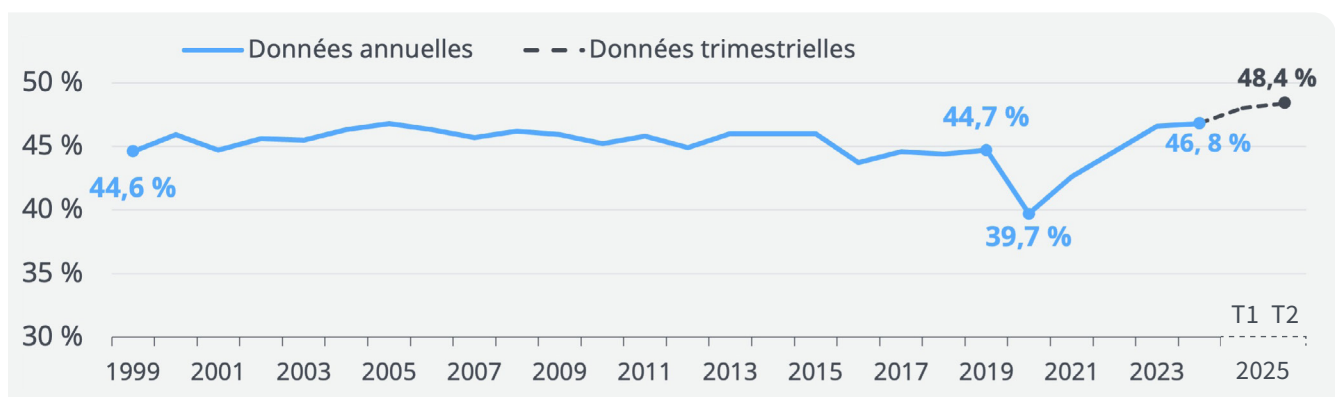
Source : Observatoire québécois des inégalités.

## 2 Limiter la concentration de la richesse par une inclusion complète du gain en capital, assortie d'une exemption à vie de 1 million de dollars

Les inégalités de revenu se sont fortement accentuées depuis la fin de la période pandémique<sup>7</sup>. Tel qu'illustré précédemment (Figure 4), les ménages appartenant au quintile des 20 % les plus riches ont enregistré une forte progression de leur revenu disponible, tandis que celui des ménages des autres quintiles a stagné, voire diminué.

Les inégalités de revenu ont ainsi atteint un sommet à l'échelle canadienne<sup>b</sup>. L'écart de revenu, soit la différence entre la part du revenu disponible détenue par les 40 % des ménages les plus riches et celle détenue par les 40 % les plus pauvres, est passé d'un creux de 39,7 % en 2020 à 46,8 % en 2024, puis à 48,4 % au deuxième trimestre de 2025.

**FIGURE 8.** Écart de revenu, Canada, 1999 à 2025



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les tableaux 36-10-0663-01 et 36-10-0588-01 tirés des comptes économiques répartis pour le secteur des ménages de Statistique Canada.

**b.** Les comptes économiques répartis pour le secteur des ménages ne permettent pas d'estimer l'écart de revenu au Québec, puisque les quintiles de revenus sont estimés pour le Canada et non dans chaque province. Néanmoins, comme les inégalités de revenu au Québec, quoique moins marquées, évoluent généralement dans la même direction que celles observées à l'échelle du Canada, il est hautement probable qu'une hausse des inégalités de revenu s'y manifeste également pour les années 2023 à 2025.

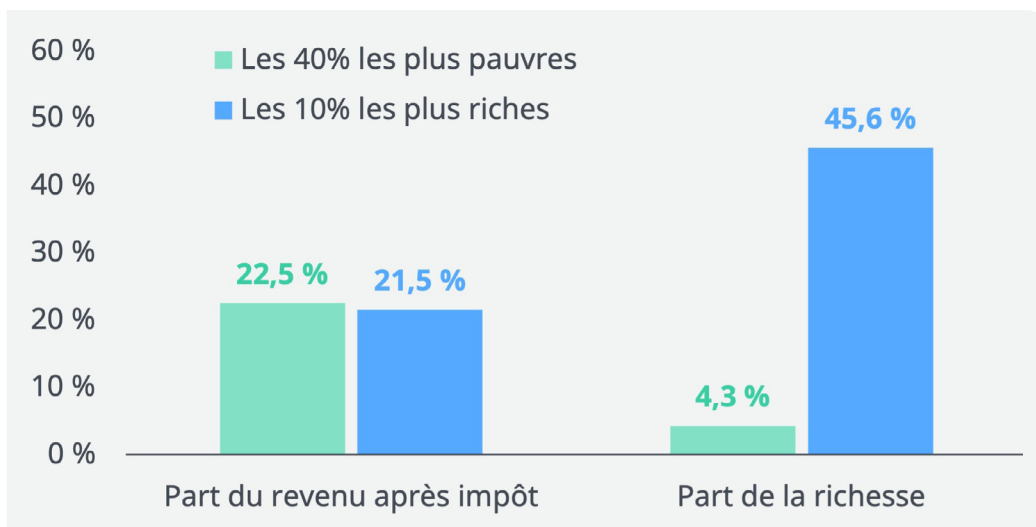
## Des inégalités de patrimoine encore plus marquées que les inégalités de revenu

Les inégalités de revenu ne constituent toutefois que la pointe de l’iceberg. Pour prendre pleine mesure des inégalités économiques, il faut s’intéresser à la répartition du patrimoine<sup>8</sup>.

On observe que la richesse est répartie de manière encore plus inégale que le revenu. Au Québec, les familles appartenant aux 10 % les plus riches concentraient 21,5 % des revenus après impôt, mais près de la moitié du patrimoine (45,6 %) en 2023. À l’inverse, les familles faisant partie des 40 % les plus pauvres percevaient 22,5 % des revenus après impôt, tout en ne détenant que 4,3 % de la richesse.

Ce phénomène s’expliquerait notamment par des politiques de redistribution beaucoup plus timides à l’égard du patrimoine qu’à l’égard du revenu.

**FIGURE 9.** Part de la valeur nette et du revenu après impôt captée par chaque groupe, Québec, 2023



Source : Calculs de l’Observatoire québécois des inégalités basés sur le tableau 11-10-0075-01 tiré de l’Enquête sur la sécurité financière et le tableau 11-10-0193-01 tiré de l’Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

Il convient toutefois de souligner que ces données, issues de l’Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada, sous-estiment le patrimoine détenu par les ménages les plus fortunés, une limite méthodologique relevée à plusieurs reprises par le directeur parlementaire du budget<sup>9</sup>. Les inégalités de patrimoine seraient donc encore plus prononcées que ne le suggèrent ces données.

## À la croisée du patrimoine et du revenu : le gain en capital

Situé à la croisée du revenu et du patrimoine, le gain en capital occupe une place centrale dans la dynamique des inégalités économiques. Issu principalement de la détention d'actifs financiers et immobiliers, il constitue une forme de revenu étroitement liée à l'accumulation de richesse, dont bénéficient de manière disproportionnée les ménages les plus aisés<sup>10</sup>.

Contrairement aux revenus du travail, les gains en capital sont plus concentrés, ce qui contribue à accentuer les écarts de revenu et à renforcer les inégalités de patrimoine au fil du temps.

Au Québec, environ 7 000 personnes ont déclaré un revenu annuel du marché supérieur à 1 million de dollars en 2023. Au sein de ce groupe, qui correspond aux 0,1 % les plus riches, le revenu du travail ne représentait que 33,4 % du revenu total, comparativement à 78,6 % en moyenne dans l'ensemble de la population.

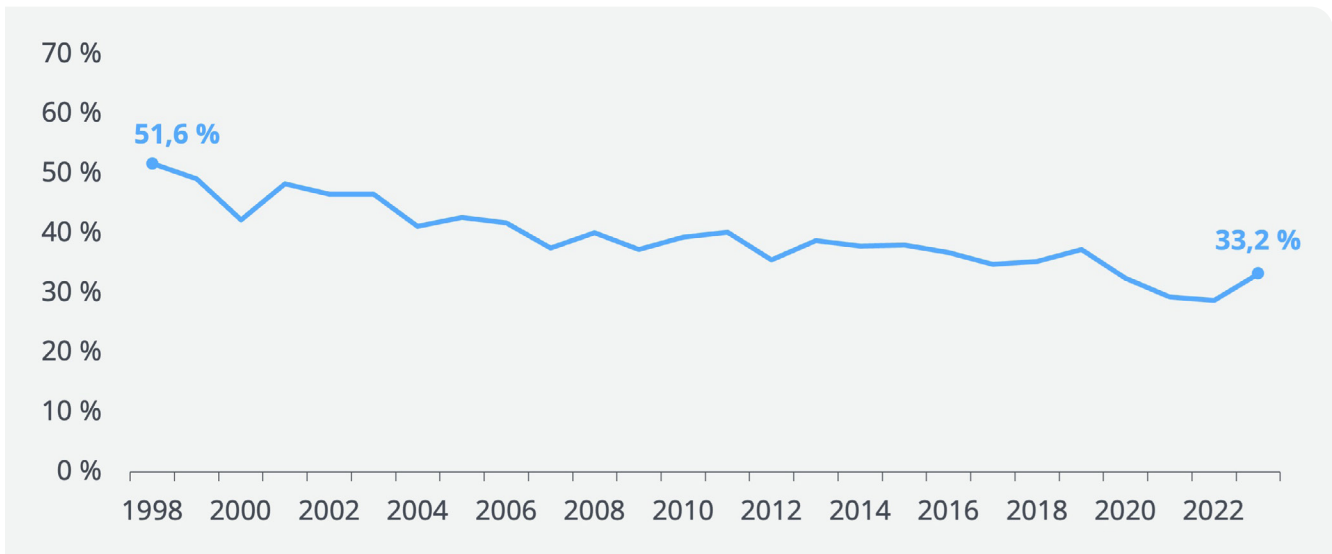
**FIGURE 10.** Statistiques sur les déclarants à revenu élevé, Québec, 2023

	Seuil de revenu du marché	Nombre de déclarants	Part d'hommes	Revenu du marché moyen	Revenu après impôt moyen	Part du revenu après impôt	Part du revenu tiré des salaires
<b>Groupe du 0,1 % supérieur</b>	1 000 000 \$	7 020	79,20 %	2 153 400	1 532 400	3,10 %	33,40 %
<b>Groupe du 1 % supérieur</b>	282 200 \$	70 160	72,10 %	612 500	430 100	8,70 %	44,40 %
<b>Groupe du 99 % inférieur</b>	-	6 945 825	48,70 %	44 900	45 400	91,30 %	78,60 %

Source : Tableau 11-10-0056-01 tiré de la Banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada.

La part des salaires et traitements dans le revenu des 0,1 % les plus riches est en baisse continue depuis 25 ans : elle constituait la moitié de leur revenu (51,6 %) en 1998, contre seulement un tiers (33,4 %) en 2023.

**FIGURE 11.** Part des revenus tiré des salaires et traitements au sein du groupe des 0,1 % plus hauts revenus, Québec, 2018-2023



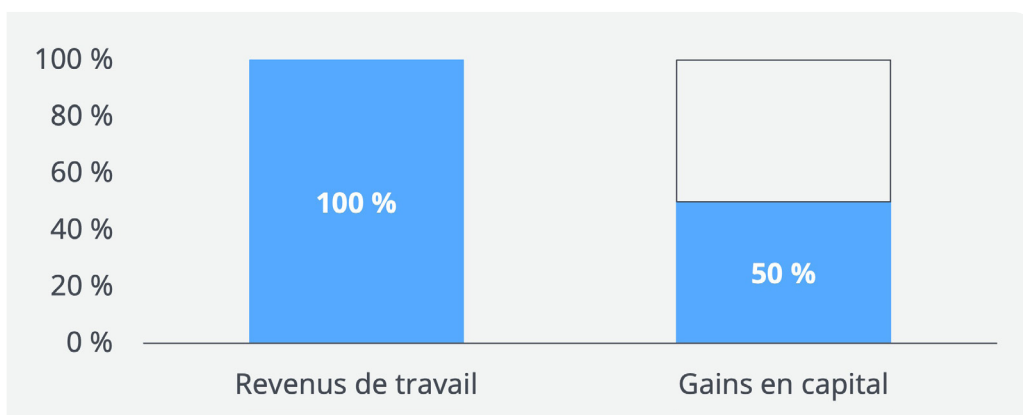
Note : Tient compte des gains en capital.

Source : Tableau 11-10-0056-01 tiré de la Banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada.

Ce phénomène peut s’expliquer par la concentration des richesses, mais également par le traitement fiscal avantageux dont bénéficie le gain en capital.

Au Québec comme au Canada, seule la moitié (50%) du gain réalisé lors de la vente d’un actif est incluse dans le revenu imposable, alors que les salaires sont entièrement imposés. Ce traitement réduit l’impôt payé sur ce type de revenu, qui est principalement perçu par les ménages les plus fortunés, ce qui contribue à accentuer les inégalités économiques.

**FIGURE 12.** Taux d’inclusion de certains types de revenus, Québec



Source : Observatoire québécois des inégalités.

## Assurer une inclusion complète du gain en capital assortie d'une exemption à vie

Afin de remédier à ce déséquilibre, le gouvernement pourrait privilégier une inclusion complète du gain en capital, tel que recommandé par certains experts<sup>11</sup>. Le gain en capital serait alors imposé au même titre que les revenus du travail, en intégrant 100 % du gain réalisé dans le revenu imposable.

Cette proposition vise à corriger un traitement fiscal avantageux qui bénéficie principalement aux ménages les plus aisés, ceux-ci étant les principaux détenteurs d'actifs financiers et immobiliers<sup>12</sup>. Une telle mesure permettrait de renforcer l'équité du régime fiscal, de limiter les stratégies d'évitement et de dégager des revenus supplémentaires pouvant être réinvestis dans la réduction des inégalités et le financement des services publics.

Afin de s'assurer de cibler les ménages les plus fortunés, qui concentrent l'essentiel de ces gains, des mesures d'exception pourraient être mises en œuvre. Une approche simple consisterait à regrouper l'exemption pour la résidence principale avec celles applicables aux actions de PME et aux actifs agricoles et de pêche.

Un plafond à vie de 1 000 000 \$ par personne permettrait de préserver le statu quo pour la grande majorité de la population.

Une telle mesure pourrait générer 1,8 milliard \$ par année au Québec, selon une estimation réalisée à partir de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada (version 30.0; données de 2025)<sup>13</sup>.

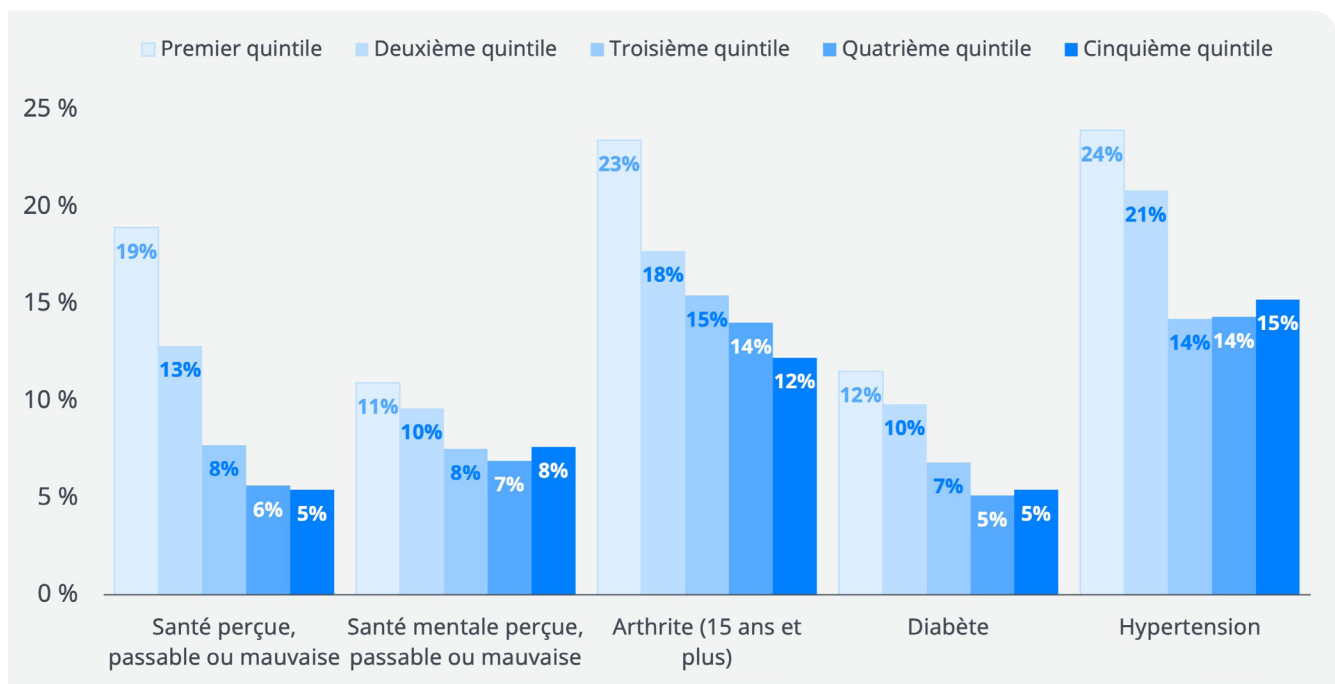
Une autre approche consisterait à mettre sur pied un impôt sur l'actif net individuel ciblant les grandes fortunes à l'instar de certains pays de l'OCDE (France, Norvège, Espagne et Suisse). Bien que plus complexe à mettre en place que l'inclusion complète du gain en capital, une telle approche semble susciter l'adhésion d'une majorité de la population du Québec<sup>14</sup>.

# 3 Réduire les inégalités sociales de santé en investissant dans le virage préventif en santé

La hausse du coût de la vie, qui touche particulièrement les ménages à faible revenu, met en lumière l'importance d'investir dans la prévention en santé pour réduire les inégalités sociales de santé et freiner les coûts sociaux à long terme.

En effet, malgré les progrès médicaux et sanitaires, les inégalités face à la maladie et à l'espérance de vie persistent selon le statut socioéconomique au Québec. Ainsi, les ménages les moins nantis sont davantage exposés aux maladies chroniques, comme le diabète, l'arthrite ou l'hypertension.

**FIGURE 13.** Caractéristiques de la santé selon le quintile de revenu du ménage, 2022, Québec



Source : Tableau 13-10-0097-01 tiré de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada.

Selon la littérature scientifique, une grande partie de l'explication réside dans les conditions de vie défavorables à la santé<sup>15</sup>. Par exemple, les caractéristiques attachées au logement (son coût, sa taille, sa qualité), mais aussi à sa localisation (proximité des services, des commerces et des infrastructures favorisant les activités sociales, sportives et de loisir, pollution) et à la stabilité résidentielle influencent considérablement les conditions de vie de ses occupants, et ce faisant leur état de santé et leur bien-être en général<sup>16</sup>.

L'insécurité alimentaire, en forte hausse au Québec, est également associée à la détérioration de l'état de santé en raison notamment des déséquilibres alimentaires (dont les carences) qu'elle peut entraîner<sup>17</sup>. Entre autres répercussions, elle accroît le risque de maladies chroniques ainsi que de troubles de la santé mentale.

Ces problèmes de santé génèrent des coûts importants et ceux-ci sont en croissance. Les dépenses en santé et services sociaux atteindront 66 milliards en 2025-2026, une augmentation de près de 50 % en six ans<sup>18</sup>.

## Agir en prévention

Le gouvernement du Québec a procédé au lancement de la Stratégie nationale de prévention en août 2025<sup>19</sup>. Cette stratégie insiste largement, et à juste titre, sur l'importance de la réduction des inégalités sociales de santé, sur l'impact des déterminants sociaux de la santé et en particulier sur le statut socioéconomique.

Cette démarche représente une véritable occasion de transformer l'approche québécoise face aux enjeux de santé publique et de réduire durablement les inégalités sociales de santé qui persistent au Québec.

**Selon le gouvernement du Québec, « pour chaque dollar investi en santé publique, des économies moyennes de 14 \$ sont réalisées<sup>20</sup> ».**

On pourrait en déduire qu'il faut accroître les investissements pour que la stratégie donne des résultats, d'autant qu'elle prend le relais de la Politique gouvernementale de prévention en santé, dont les plans d'action interministériels étaient dotés d'enveloppes spécifiques.

Malgré les bénéfices démontrés des interventions préventives et malgré ce nouvel engagement, les investissements spécifiquement destinés à la prévention demeurent bas au Québec et ont même diminué au cours des dernières années. En 2024-2025, le gouvernement a réduit ses dépenses prévues de 140 millions de dollars en santé publique, contre un budget initial de 1,12 milliard de dollars.

Puis, en 2025-2026, les crédits en santé publique ont reculé de 125 millions de dollars par rapport à l'année précédente, pour se fixer à 995 millions de dollars.

Ainsi, la part du budget de la santé qui revient à la santé publique demeure sous la barre des 2 %<sup>21</sup>. À titre comparatif, les pays de l'OCDE allouaient en 2022 en moyenne 3,4 % de leurs dépenses de santé à la prévention. Certains pays, comme le Royaume-Uni, dépassent les 6 %<sup>22</sup>.

## Accroître le financement lié à la prévention

Afin de réduire durablement les inégalités sociales de santé, le gouvernement pourrait accroître significativement les budgets destinés à la santé publique et à la prévention en santé au Québec.

À titre indicatif, la Coalition québécoise pour la réduction de la maladie recommande qu'un minimum de 5 % du budget de la santé soit consacré à la santé publique. Elle recommande également un rehaussement de 200 millions de dollars annuellement des efforts consacrés à la prévention de la santé, soit un rehaussement de 160 millions pour le budget de la santé publique et 40 millions pour les interventions interministérielles en santé<sup>23</sup>.

Le gouvernement comptait injecter environ 15 millions de dollars dans la Stratégie nationale de prévention en 2025-2026<sup>24</sup>, mais la stratégie ne prévoyait pas de sommes dédiées pour des actions spécifiques en prévention pour les années suivantes. Il faut rappeler que le plan d'action intergouvernemental 2022-2025 pour la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) était assorti de dépenses annuelles de 40 millions de dollars.

# Conclusion

---

**Le présent mémoire, rédigé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, montre comment la crise du coût de la vie au Québec accentue les inégalités. Si la hausse des prix des biens et services a particulièrement pesé sur les ménages à faible revenu, les ménages mieux nantis ont, au contraire, vu leur revenu disponible s'accroître de manière significative.**

Laisser perdurer, voire creuser, ces inégalités entraîne des coûts économiques, sociaux et politiques importants. Une abondante littérature montre que des inégalités économiques élevées constituent un frein au recul de la pauvreté, une entrave à la mobilité sociale, un obstacle à la croissance économique à long terme, un risque accru de crises économiques et un risque pour la cohésion sociale et la démocratie<sup>25</sup>.

Des inégalités élevées limitent également notre capacité collective à faire face à certains grands défis, comme la lutte contre les changements climatiques<sup>26</sup>. À ce sujet, la littérature montre de plus en plus clairement que la responsabilité de ceux-ci est fortement concentrée chez les ménages les plus riches<sup>27</sup>. Cette responsabilité inégale contraste avec le fait que les impacts des changements climatiques touchent de manière disproportionnée les populations les moins nanties et celles disposant de capacités d'adaptation limitées.

Plusieurs avenues méritent d'être explorées afin de réduire les inégalités socioéconomiques. Dans le cadre du présent mémoire, l'Observatoire a choisi de mettre l'accent sur trois pistes particulièrement structurantes dans le contexte actuel :

- 1. Réduire le déficit de couverture des besoins de base** par la bonification du crédit d'impôt pour solidarité;
- 2. Limiter la concentration de la richesse** par une inclusion complète du gain en capital, assortie d'une exemption à vie de 1 million de dollars;
- 3. Réduire les inégalités sociales de santé** en investissant dans le virage préventif en santé.

D'autres pistes, complémentaires à celles-ci, seront explorées dans les prochaines années. À cet égard, l'Observatoire entreprendra une réflexion collective sur le filet social québécois avec de nombreux acteurs et actrices du milieu de la recherche, de la société civile et des politiques publiques, notamment dans le cadre de l'événement *Retisser le filet social pour réduire les inégalités*, qui se tiendra à Montréal le 14 avril 2026<sup>28</sup>. Ces échanges pourront alimenter l'élaboration de recommandations dans de futurs mémoires.

# Notes de fin

- [1.](#) Observatoire québécois des inégalités (2025). Réduire les inégalités : un choix payant, Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026.
- [2.](#) CFFP (2025). Crédit d'impôt pour solidarité. Dans Guide des mesures fiscales – Année d'imposition 2025, Chaire en fiscalité et en finances publiques.
- [3.](#) *Ibidem*.
- [4.](#) Gouvernement du Québec (2025). Dépenses fiscales – Édition 2024.
- [5.](#) Ferdaous Roussafi, Geoffroy Boucher et Christian Girard (2025). Effet de six mesures fiscales sur la taille des classes moyennes au Canada et au Québec, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.
- [6.](#) Geoffroy Boucher, François Fournier et Sandy Torres (2024). « Les inégalités sociales de santé », dans Une exploration des inégalités sociales, économiques et de santé, Observatoire québécois des inégalités.
- [7.](#) Geoffroy Boucher (2025). Forte augmentation des inégalités de revenu depuis la pandémie au Québec, Observatoire québécois des inégalités.
- [8.](#) Geoffroy Boucher et Sandy Torres (2023). Les inégalités de patrimoine au Québec, Observatoire québécois des inégalités.
- [9.](#) Matt Dong (2025). Estimation de l'extrémité supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada – Mises à jour de 2025, Bureau du directeur parlementaire du budget.
- [10.](#) Tommy Gagné-Dubé, Matis Allali, Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire (2022). La concentration réelle des gains en capital au Québec : une analyse longitudinale, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.
- [11.](#) Antoine Genest-Grégoire et Olivier Jacques (2024). En mode solution : Repenser l'imposition du gain en capital, *La Presse*.
- [12.](#) Antoine Genest-Grégoire et Luc Godbout (2024). Réforme de l'imposition du gain en capital de 2024 : qui sont les contribuables touchant des gains de 250 000 \$ ou plus ?, Chaire en fiscalité et finances publiques.
- [13.](#) Observatoire québécois des inégalités (2025). Réduire les inégalités : un choix payant, Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026.
- [14.](#) Nathalie Guay (2024). Réduire les inégalités de richesse : qu'en pense la population québécoise ?, Observatoire québécois des inégalités.
- [15.](#) Geoffroy Boucher, François Fournier et Sandy Torres (2024). Une exploration des inégalités sociales, économiques et de santé, Observatoire québécois des inégalités.
- [16.](#) Sébastien O'Neill, Maud Emmanuelle Labesse et Patrick Morency (2024). Logement et santé : développement d'un cadre conceptuel, INSPQ, Gouvernement du Québec; Maud Emmanuelle Labesse et al. (2021). Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité, INSPQ, Gouvernement du Québec.

- 17.** Valerie Tarasuk, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Timmie Li (2022). Surveillance de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada, *Revue Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*, 42(10), 501-506; Association pour la santé publique du Québec (2024). *Livre de la réduction de la maladie au Québec*, p. 47.
- 18.** Ministère des Finances du Québec (2025). *Statistiques budgétaires du Québec. Le point sur la situation économique et financière du Québec* – Automne 2025.
- 19.** Gouvernement du Québec (2025). *Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035*.
- 20.** Gouvernement du Québec (2022). *Politique gouvernementale de prévention en santé - Lancement du Plan d'action interministériel 2022-2025 pour agir en amont du développement des problèmes de santé*.
- 21.** Ministère des Finances du Québec (2025). *Crédits et dépenses des portefeuilles 2025-2026*.
- 22.** Base de données de l'OCDE sur les dépenses en santé et le financement.
- 23.** Coalition québécoise pour la réduction de la maladie (2025). *Vers un plan stratégique de réduction de la maladie, 4 leviers incontournables*. P. 17.
- 24.** Ministère des Finances du Québec (2025). *Pour un Québec fort. Plan budgétaire 2025-2026*.
- 25.** Geoffroy Boucher, François Fournier et Sandy Torres (2024). « Les inégalités sociales de santé », dans *Une exploration des inégalités sociales, économiques et de santé*, Observatoire québécois des inégalités.
- 26.** Nazrul Islam et John Winkel (2017). *Climate Change and Social Inequality*, DESA Working Paper 152, United Nations Department of Economic and Social Affairs; Maike Hamann et al. (2018). Inequality and the Biosphere, *Annual Review of Environment and Resources*, 43, 61-83.
- 27.** Schöngart, S., Nicholls, Z., Hoffmann, R. et al. (2025). *High-income groups disproportionately contribute to climate extremes worldwide*. *Nat. Clim. Chang.* 15, 627-63.3
- 28.** Observatoire québécois des inégalités (2026). *Retisser le filet social pour réduire les inégalités*, le 14 avril 2026 à Montréal.



Observatoire  
québécois  
des inégalités